

LE + :

REALISATION DE VOTRE  
CALENDRIER DE RPOCEDURE

## FORMATION Droit Social

26 Septembre 2019

9H00/13H00

BORDEAUX

Une formation animée par  
Maître Laurie MILHAC

### TARIF :

**300 € HT - abonnés**

**330 € HT - non abonnés**

*Par participant et par session*

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

bordeauxformation@barthelemy-  
avocats.com

05 57 22 22 70

## ORGANISER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE VOTRE FUTUR CSE : COMMENT FAIRE EN PRATIQUE ?

La date butoir de mise en place du CSE au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 s'approche à grand pas !

Pour ceux qui n'ont pas encore lancé le processus électoral, il est encore temps de vous mettre en conformité avec cette nouvelle obligation.

Nous vous proposons donc cette dernière session afin de mettre en œuvre ensemble vos prochaines élections dans votre entreprise.

### OBJECTIFS

- Tenir compte des dernières évolutions de la loi dans l'organisation du processus électoral ;
- Maîtriser les différentes phases de l'organisation des élections ;
- Négocier un protocole d'accord ;
- Bien connaître les règles encadrant le vote et les attributions du siège ;
- Eviter le contentieux.

### PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants
- DRH/RRH
- Responsables du personnel
- Juristes d'entreprise



BARTHÉLÉMY  
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

## PROGRAMME

### PUBLIC CONCERNÉ

**Dirigeants, DRH/RRH, responsables du personnel, juriste d'entreprise**

### PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.

### CONTENU

- 1. Le déclenchement des élections :**
  - . le cadre de l'élection (entreprise, établissement, UES) ;
  - . l'initiative du processus électoral ;
  - . le calendrier électoral ;
  - . la détermination de l'effectif pour le nombre de mandats,
  - . l'impact de la représentativité syndicale sur les élections ;
  - . l'impact des ordonnances Macron dans le processus électoral.
- 2. Négocier le protocole préélectoral :**
  - . son caractère obligatoire,
  - . ses conditions de validité,
  - . les recours.
- 3. Electorat et éligibilité :**
  - . la détermination des salariés votants (les règles à connaître, situation des salariés mis à dispositions) ;
  - . la présentation des candidats (listes communes, candidats, caégoriels ...).
- 4. S'assurer du bon déroulement des élections :**
  - . le déroulement du scrutin : les points de vigilance ;
  - . le calcul des résultats ;
  - . l'attribution des sièges et la désignation des élus ;
  - . la proclamation des résultats et la rédaction du procès-verbal ;
  - . focus sur le vote par correspondance et le vote électronique.
- 5. Remplir l'imprimé CERFA des élections du CSE.**

### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires lors de la formation. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique permettant de maîtriser la technique rédactionnelle.

### LE PLUS PÉDAGOGIQUE

Utilisation d'un support projeté différent du support remis, élaboré à partir de la méthode du « legal design », laquelle favorise l'acquisition des connaissances et augmente l'attractivité de l'animation au travers notamment de ces pratiques.



**BARTHÉLÉMY**  
AVOCATS

## FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

**TITRE DE LA FORMATION : LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 26 SEPTEMBRE 2019**

Entreprise (Raison sociale) : .....  
Représentée par Mr / Mme : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Email : ..... Nombre de salariés : .....

Établissement d'une convention de formation :  OUI  NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....  
.....  
.....  
.....

**INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :**

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....  
NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

**PAIEMENT :**

Règlement de la facture par l'entreprise  Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise  Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de l'entreprise

**AVIGNON**

1 rue Ninon Vallin  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40  
avignon@barthelemy-avocats.com

**BORDEAUX**

119, avenue du Général Leclerc - BP 28  
33019 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31  
bordeaux@barthelemy-avocats.com

**CLERMONT-FERRAND**

Résidence « Les Parcs »  
39, rue Amadéo - CS 20008  
63057 Clermont-Ferrand cedex 01  
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70  
clermont@barthelemy-avocats.com

**LILLE**

19, square Dutilleul - 59800 Lille  
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36  
lille@barthelemy-avocats.com

**LYON**

208, rue Garibaldi - CS 13551  
69422 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37  
lyon@barthelemy-avocats.com

**MARSEILLE**

146, rue Paradis - 13006 Marseille  
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30  
marseille@barthelemy-avocats.com

**METZ**

21, rue de Sarre - 57000 Metz  
metz@barthelemy-avocats.com

**MONTPELLIER**

223, avenue Clément Ader  
Castelnau 2000  
34170 Castelnau-le-Lez  
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39  
montpellier@barthelemy-avocats.com

**MULHOUSE**

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46  
mulhouse@barthelemy-avocats.com

**NANTES**

14, rue de la petite Sensive - CS 52374  
44323 Nantes cedex 3  
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29  
nantes@barthelemy-avocats.com

**NICE**

11, rue de Rivoli - 06000 Nice  
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48  
nice@barthelemy-avocats.com

**NÎMES**

35, rue Cité Foulc - 30031 Nîmes cedex 1  
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40  
nimes@barthelemy-avocats.com

**PARIS**

24, rue de Berri - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42  
paris@barthelemy-avocats.com

**PAU**

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau  
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43  
pau@barthelemy-avocats.com

**RENNES**

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301  
35043 Rennes cedex  
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45  
rennes@barthelemy-avocats.com

**STRASBOURG**

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg  
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46  
strasbourg@barthelemy-avocats.com

**TOULOUSE**

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49  
toulouse@barthelemy-avocats.com

**TOURS**

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin  
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21  
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

